

Association des Responsables de Copropriété
7, rue de Thionville
75019 PARIS

Assemblée générale mixte du 21 juin 2022

Textes des résolutions

(Document approuvé aux Conseils d'administration du 9 mars, 20 avril et du 11 mai 2022)

a) Décision à caractère extraordinaire :

Projet de résolution (pièce 1 a)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de modifications et de mise à jour des statuts et après en avoir débattu, approuve les statuts ainsi proposés par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

Projet de résolution (pièce 1 b)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition d'une CHARTE ETHIQUE ASSOCIATIVE DE L'ARC et après en avoir débattu, approuve cette charte éthique ainsi proposée par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

b) Décisions à caractère ordinaire :

2 – Rapport d'activité concernant l'exercice 2021 (pièce n°2)

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration concernant l'exercice 2021 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

3 – Rapport financier concernant l'exercice 2021 (pièce n°3)

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'administration concernant l'exercice 2021 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

4 – Approbation des comptes de l'exercice 2021 (pièce n°4, 5 et 6 rapports du CAC)

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration concernant l'exercice 2021 et des rapports du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 951 629 €.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2021, d'un montant de 951 629 €, au compte « report à nouveau » dont le solde créditeur après cette affectation s'élève à 2 179 543 €.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

6 – Fixation du montant des cotisations pour 2023

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition par le Conseil d'administration de fixation du montant de la cotisation pour 2023 inchangé par rapport à 2022 pour les tous les adhérents individuels et collectifs et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

7– Information sur le programme d'actions et financier pour l'exercice 2022. (pièce n°7)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de l'avancement du programme d'actions et des finances voté en juin 2020 concernant l'exercice 2022 prend acte de ce document élaboré par le Conseil d'administration.

8 – Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2023 (pièce n°8)

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2023 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

9 – Approbation du budget prévisionnel pour 2023 (pièce n°9)

Projet de résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2023 proposé par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Cette résolution est adoptée / refusée par : Pour, Contre etAbstentions, des présents et représentés.

10 – Election des membres du Conseil d'administration (pièce n°10 – fiches des candidatures)

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration a fixé à onze membres le collège des adhérents collectifs et à un membre le collège des adhérents individuels.

A la suite de ce document figure une fiche remplie par chaque candidat.e qui synthétise pourquoi il ou elle souhaite entrer au conseil d'administration de l'ARC.

Chaque candidate ou candidat disposera d'une minute pour présenter sa candidature.

a) Collège des adhérents individuels, candidat unique :

N° Alpha	Nom	Prénom	Lieu	Sortant	Nouveau	Nombre de voix
1	LEMARIE	Guy	93	X		

b) Collège des adhérents collectifs, liste des candidat.e.s :

N° Alpha	Nom	Prénom	Lieu	Sortant	Nouveau	Nombre de voix
1	ANDRIEUX	Gérard	75	X		
2	BARBIER	Lidy	2	X		
3	BEAUFILS	Alexandre	92	X		
4	BOURLES	Marie-Emilie	94		X	
5	DENIE	Marie-Paule	94	X		
6	DUCHAUSSOY	Michèle	75	X		
7	GENEST	Jean-Claude	93	X		
8	GOT	Florent	93		X	
9	JOBEZ	Nicole	94		X	
10	LAUTARD	Patrick	94	X		
11	LEPRETRE	Valéry	92	X		
12	LOZAHIC	Giselle	94	X		
13	POIRIER	Elisabeth	94	X		

Ont été élus :

Collège des adhérents individuels :

Collège des adhérents collectifs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour le Conseil d'administration,
Le Président,
Gérard ANDRIEUX